Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2024

HORTUS/BÔ GARDENS PAYSAGE

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2024

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2025
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 27 septembre 2024 sous réserves d'incidents

Notaire

Etude de Maîtres LAPEYRE,
DUCROS et AUDEMARD
Notaires associés
à Avignon (Vaucluse)
1 rue des Ciseaux d'or

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Alexandre AUDEMARD, Notaire à AVIGNON (84000), 1 rue des Ciseaux d'Or, le 13 septembre 2024, enregistré à SPFE AVIGNON, le 20 septembre 2024, dossier 2024 00044799 référence 8404P01 2024 N 02052, a été cédé un fonds de commerce par :
La Sté dénommée **HORTUS**, SARL au capital de10000,00 euros, dont le siège est à GORDES (84220), LE RAVIN DE VILLENEUVE LES MARTINS, immatriculée au RCS de AVIGNON n°500 275 839.
A :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2024

La Sté dénommée **BÔ GARDENS Paysage**, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est à LE PONTET (84130), 95, rue de la Coutellerie, immatriculée au RCS de AVIGNON n°791 009 376.
Désignation du fonds : Le fonds de commerce de « Jardinier entretien des jardins et la vente de plantes de décoration et meubles de jardin organisation des événements de jardin » sis à GORDES (84220), Route des Cerisiers, Les Gros, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au RCS de AVIGNON n°500 275 839,
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200 000,00 EUR, s'appliquant aux éléments incorporels pour 164 100,00 EUR, au matériel pour 34 750,00 EUR. La Sté BÔ GARDENS Paysage est propriétaire du fonds cédé à compter du 13/09/2024, et en a eu la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du même jour.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !